



Location meublée d'un bien en sci

Par **Macgyver**, le **29/03/2011** à **18:08**

Bonjour,

je possède une villa dans le Sud sous forme de SCI.

Précédemment louée nue à 1 kinésithérapeute, j'ai entrepris de faire de la location meublée saisonnière depuis Juillet 2010, et viens de m'apercevoir que cela relevait des BIC.

Je n'ai pas d'entreprise et ne suis pas imposé sous le régime de l'IS.

Dois-je créer un SARL pour pouvoir continuer à faire de la location meublée ?

Je dois certainement créer une société cette année pour des prestations de services en tant que pilote professionnel avion, puis-je envisager d'étendre l'objet social afin de pouvoir exercer les 2 activités conjointement ?

Quelle est la personne la plus appropriée pour répondre à ce type de question : avocat, conseiller juridique, fiscal, expert comptable ?

Merci de vos suggestions.